

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT

~~~~~  
**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 18 février 2008**  
~~~~~

**SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – SUBSTITUTION DES
COMMUNES D'ARGELLIERS, MONTARNAUD ET ST PAUL ET VALMALLE AU SYNDICAT
MIXTE DU PIC ST LOUP**

N° 4-2 du bordereau - Rapport page 22

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 18 février 2008, salle du Conseil de la Communauté de communes à GIGNAC, sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes

Etaient présents ou représentés : **Etaient Présents :** M. VILLARET Louis - M. DIAZ Manuel - M. JOVER Jean-Marcel - M. ASENSI Raphaël - M. DONNADIEU Jacques - M. MANEIRO Charles - Mme MARTIN Françoise - M. ANDRIEUX Jacques - M. CARCELLER Claude - Mme BARRAL Hélène - M. BELLOC Jean-Paul - M. CADILHAC Jean-François - M. CALAS Alain - Mme FOURNEL Michèle - M. GASTAN François - Mme GERBAL Renée - M. GHIBAUT Jean-Pierre - Mme GUERRE Nicole - M. PALOC Eric - M. PONCE Jean-Claude - M. ROQUAIN Jean-Michel - M. SANCHEZ Norbert - M. SIDERIS André - M. TOURET Jean-Louis - M. YVANEZ André - M. FORGUE Jean-Marie - M. ALVERGNE Régis - M. BERTOLINI Jean-Pierre
M. ASTIE Michel donne procuration à M. GHIBAUT Jean-Pierre

Absents ou excusés : **Absents ou excusés :** M. LAURIAC Gérard - M. AGOSTINI Jean-André - M. ARNAL Richard - M. CABELLO Gérard - M. DEJEAN Maurice - M. DELFAU Gérard - M. GOMEZ René - M. LASSALVY Christian - M. MATEU Gabriel - M. POUJOL Robert - M. REQUIRAND Daniel - M. RUIZ Jean-François - Mme VIVIEN Isabelle - M. NOUGAREDE Elie - M. PIERRUGUES Georges - M. SALASC Philippe

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,

Sur le rapport du Président,

Vu l'arrêté préfectoral n°2007-I-2401 du 13 novembre 2007 intégrant la compétence « service public d'assainissement non collectif » aux statuts de la communauté de communes Vallée de l'Hérault

Vu la délibération du Syndicat Mixte des eaux et assainissement du Pic Saint Loup en date du 27 novembre 2007

Considérant qu'il est nécessaire de désigner les représentants de la communauté de communes Vallée de l'Hérault au Syndicat Mixte des eaux et assainissement du Pic Saint Loup en substitution des trois communes adhérentes préalablement pour le service public d'assainissement non collectif que sont Argelliers, Montarnaud et Saint Paul et Valmalle

Sur proposition de Monsieur Charles Maneiro, Vice-président de la Communauté de communes, Président de la commission environnement,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint,

DECIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **de désigner les délégués suivants :**

Délégués titulaires (3)	Délégués suppléants (2)
Monsieur Georges PIERRUGUES Monsieur Charles MANEIRO Monsieur Jean Pierre BERTHOLINI	Madame Hélène BARRAL Monsieur Jean Paul BELLOC

Transmission au Représentant de l'Etat

N° 2008-20 le 19 février 2008

Publication le 19 février 2008

Notification le 19 février 2008

DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE

Gignac, le 20 février 2008

Le Président de la Communauté de communes,

Signé : Louis VILLARET

Le Président de la Communauté de communes

Louis VILLARET